

Compte rendu de séance

Séance du 31 Mai 2019

L' an 2019 et le 31 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

Présents : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme BINARD Lydie, M. DESSERT Jean-Claude, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. COCHONNEAU Claude, M. GENDRON Bernard, Mme MOREAU Evelyne

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GODREAU Bruno à Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, Mme SINNAEVE Emilie à Mme TROTIN Monique, M. DAUDIN Francis à M. RICHARD Jean-Yves, Mme BARRIER Valérie à M. DESSERT Jean-Claude, M. HARDY Yannick à M. CHEREAU Jean-Pierre

Absent(s) : Mme LEROY Edith

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 24/05/2019

Date d'affichage : 24/05/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRON Bernard

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Association des Maires Ruraux de la Sarthe - Adhésion 2019 - 2019/057
- Association « Les amis du barrage de Coëmont » - Adhésion 2019 - 2019/058
- Subvention au Centre Communal d'Action Social - 2019/059
- Tarif - Garderie - 2019/060
- Tarif – Camps de Vacances - 2019/061
- Contrat d'assurance - Assurance des bâtiments - 2019/062
- Réhabilitation de l'immeuble 19-21 place de l'église pour réouverture d'un restaurant et création d'un épicerie – demandes de subventions - 2019/063
- Subvention – Tableau de la Vierge du Rosaire – abroge et remplace la délibération 2019/055 - 2019/064
- Droit de Prémption Urbain - 18 bis place de l'Église - 2019/065

Association des Maires Ruraux de la Sarthe - Adhésion 2019
réf : 2019/057

En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant l'adhésion à l'association des Maires Ruraux de la Sarthe pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler son adhésion pour l'année 2019 à l'Association "des Maires Ruraux de la Sarthe" dont le siège social est à Fercé-sur-sarthe 3 rue de la Maire
Le montant de la cotisation s'élève à 110 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Association « Les amis du barrage de Coëmont » - Adhésion 2019
réf : 2019/058

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler son adhésion pour l'année 2019 à l'Association "Les Amis du Barrage de Coëmont " dont le siège social est à Vouvray-sur-Loir (Sarthe) - 28 rue Basse.
Le montant de la cotisation s'élève à 50 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention au Centre Communal d'Action Social
réf : 2019/059

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention de 4 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune pour l'année 2019.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Tarif - Garderie
réf : 2019/060

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20Mai 2016 fixant les tarifs de la garderie périscolaire, comme suit :

- carte de 20 gardes	33 €	soit 1.65 € la garde
- carte de 5 gardes occasionnelles	8.25 €	soit 1.65 € la garde
- carte de 20 gardes de 30 minutes	17 €	soit 0.85 € la garde

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- que les tarifs de la garderie resteront inchangés pour la rentrée scolaire 2019

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Tarif – Camps de Vacances

réf : 2019/061

Étant donné que la délibération des tarifs pour les camps de vacances est tardif, il n'est pas judicieux d'augmenté les prix. A cette époque de l'année des devis et réservation sont sûrement déjà en cours sur la base des tarifs 2018,

Rappel des tarifs :

2,80€ par personne et par nuit sans mobilier

7,00€ par personne et par nuit avec du mobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- que les tarifs des camps de vacances restente inchangés pour la saison 2019

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat d'assurance - Assurance des bâtiments

réf : 2019/062

Considérant qu'il est nécessaire de faire une mise à jour des assurances des bâtiments

Vu les modifications apportées

après l'exposé de M RICHARD, adjoint au Maire et président de la Commission Travaux/Bâtiments sur les diverses modifications apportées au contrat

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **décide** :

- d'autoriser M. Le maire à signer les contrats qui en découlent

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Réhabilitation de l'immeuble 19-21 place de l'église pour réouverture d'un restaurant et création d'un épicerie – demandes de subventions

réf : 2019/063

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019/032 en date du 29/03/2019 relative au financement de l'opération de réhabilitation de l'immeuble 19-21 Place de l'église

Vu l'évolution du montant des dépenses et des projets de financement,

Vu le coût de l'opération qui s'élève à 152 413,07 € hors taxes, hors honoraires et à 168 579,67 € hors taxes, avec honoraires,

Vu les dispositions sur la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2019, financement de l'Etat,

Considérant que le projet deréhabilitation de l'immeuble 19-21 Place de l'Église pour la réouverture du restaurant et la création d'une épicerie est susceptible d'être éligible,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le projet précité ;

- de solliciter les financements suivants :

. concours de l'État au titre de la DSIL ;

. Fonds européens au titre du Leader – Pays de la Vallée du Loir

. Subvention du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes rurales pour le maintien

du commerce de proximité

- d'arrêter les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant de subvention ou obtenu	Taux de sollicité	Montant des dépenses éligibles *	Date d'attribution de subvention
Financement de l'état (DSIL)	39 000€	25,59 %	152 413,07€	Demande en cours
Conseil Régional – LEADER	40 000 € 36 168 €	23,73 % 23,73 %	168 579,67€ avec honoraires 152 413,07 € hors honoraires	Demande en cours
C o n s e i l départemental	30 483€	20,00%	152 413,07€	Demande en cours
ÉTAT – DETR 2016	13 868,00 €	9,10 % de 152 413,07 €	69 342,00 €	Accordée mais sur prévision 2016 (20 % de 69342 €)
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	32 894,07 € 42 941,67€	21,58 %	152 413,07 € hors honoraires 168 579,67 € avec honoraires	
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPÉRATION	152 413,07 € 168 579,67 €	100 %	152 413,07€ hors honoraires 168 579,67 € avec honoraires	
* Dossier DETR 2016 basé sur une prévision de dépenses HT de 69 342,00 €				
Les aides sont basées sur les dépenses prévisionnelles 2019, hors divers (MOE/SPS/ étude CCI, audit énergétique)				
Soit : 152 413,07 €				
MOE/SPS/CCI/ audit énergétique = 16 166,60 € HT dans le total, soit un projet de 168 579,67 € HT				

- autorise le Maire à déposer des demandes de subventions suivantes pour l'exercice 2019 :
 - Subvention ETAT au titre de la DSIL
 - Fonds LEADER - Pays de la Vallée du Loir au titre de la fiche action n° 9 "améliorer le cadre de vie"
 - subvention du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes rurales pour le maintien d'un commerce de proximité
- atteste de l'inscription du projet au Budget Primitif de la Commune exercice 2019
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement dudit exercice
- atteste de la compétence de la Commune de Marçon à réaliser les travaux,

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Subvention – Tableau de la Vierge du Rosaire – abroge et remplace la délibération 2019/055
réf : 2019/064**

M. Le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le projet de restauration du tableau de la vierge du rosaire installé dans l'église Notre Dame situé sur notre commune . Ce projet est susceptible d'être éligible à la subvention de l'État et à la subvention du Conseil départemental

Le plan de financement s'effectuerait comme suit :

<u>Origine des Financement</u>	<u>Montant</u>
Maître d'ouvrage	2 603,05€ HT
Don association Marçon Hier et Aujourd'hui	2 000€ HT
Subvention de l'Etat – 30 %	3 068,70€ HT
Subvention du Conseil départemental 25 %	2557,25€ HT
TOTAL	10 229€ HT

- après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide de :
- Autoriser le Maire à déposer les différentes demandes de subvention
- Atteste l'inscription au BP 2019 COMMUNE

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Droit de Prémption Urbain - 18 bis place de l'Église
réf : 2019/065**

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 213-3 et L. 214-1-1,

Vu les dispositions de la Loi ALUR,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Val du Loir en date du 28 Janvier 2016, instaurant un Droit de Prémption Urbain sur les zones des Communes Membres déjà assujetties en la matière au vu des Plans Locaux d'Urbanisme ou des Plans d'Occupation des Sols toujours en vigueur, dans l'attente de l'adoption définitive du PLUi,

Vu le second attendu de cette même délibération, visant à déléguer en direction des Communes Membres ce droit de prémption au regard du principe de spécialité à l'appui des compétences dont elles conservent la maîtrise,

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant à Messieurs **KATINS Sergejs** est soumis au Droit de Prémption Urbain :

- Parcelle AB n° 278 sise «18 bis Place de l'Église » d'une superficie totale de 0ha 01a 55ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- décide de ne pas exercer son Droit de Prémption Urbain pour ledit bien

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Rapport des Commissions :

Commissions TRAVAUX :

Camping :

bloc d'été - Jaune : Projet de fermeture - Devis de l'entreprise POMAREDE 14 839.20€ HT

Chalet d'accueil : Volet - Devis EMAPLATS 4 834.12€ HT ainsi que Rideaux à réparer

Salle d'animation : Devis pour un bar 3 460€ HT

Chauffage cantine LE CORBUSIER : retenue LOIRELEC 4 581.94€ HT

Eclairage route du Val de Loir : Devis Lampadaires : 7 673.69€ HT

Cimetière Columbarium - Devis 4 136.65€ HT

Restaurant "LE BOEUF" :

M. Le Maire expose les difficultés concernant les gérants choisis pour la reprise de l'épicerie et du restaurant.
D'autres contacts sont envisagés .

Prochaine Réunion de Conseil le 28 Juin 2019

Questions diverses :

Séance levée à: 22:10

En mairie, le 20/06/2019
Le Maire
Jean-Pierre CHEREAU

M. CHEREAU Jean-Pierre,

Mme TROTIN Monique,

M. RICHARD Jean-Yves,

Mme BINARD Lydie,

M. DESSERT Jean-Claude,

Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia,

M. COCHONNEAU Claude,

M. GENDRON Bernard,

Mme MOREAU Evelyne